

REGLEMENT CONCOURS PHOTO

ARTICLE 1 - ORGANISATION ET DATES DU CONCOURS

A l'invitation de l'association "Au Fil du Crieu", le Club Photo "Objectifs 09" exposera ses clichés les 21 et 22 juin à la salle de l'Ecole Buissonnière de Malléon. Pour l'occasion un concours photo sera proposé aux habitants de la vallée du 21 mai au 22 juin.

ARTICLE 2 - THÈME

"L'amour est dans le pré"

ARTICLE 3 - CONDITIONS DE PARTICIPATION

La participation à ce concours est ouverte à tous les photographes amateurs à l'exclusion des membres du jury. Les participants au concours doivent être dépositaires des droits liés à l'image et avoir l'autorisation des personnes identifiables sur la photo.

Chaque photographe peut fournir deux photographies.

Aucune image ne sera utilisée par les organisateurs en dehors du concours.

Les photos devront être envoyées impérativement avant le 15 Juin au format numérique « JPG » en pièce jointe d'un email à : aufilducrieu9@gmail.com

Le nom du fichier photo devra être sous la forme "nom-prénom.jpg"

Le sujet de l'email sera sous la forme : « concours photo - Au Fil du Crieu »

Le corps de l'email comprendra :

Les nom et prénom du participant

Le nom de chaque photo

L'adresse postale et le n° de téléphone du participant

L'email du participant

Les images ne respectant pas ces critères seront éliminées.

ARTICLE 4 : CRITÈRES DE SELECTION

Les photographies seront évaluées sur leur valeur technique et artistique par le jury.

ARTICLE 5 : PRIX

1^{er}, 2^{eme} et 3^{eme} prix : Ouvrages sur la photographie.

ARTICLE 6 : EXPOSITION DES ŒUVRES

Les photographies seront projetées lors de l'exposition photographique du PhotoClub "Objectifs09" les 21 et 22 juin à la salle de l'école buissonnière de Malléon.

ARTICLE 7 : ANNONCE DES RESULTATS ET REMISE DES PRIX

Les gagnants ainsi que les participants seront informés par mail des résultats.

Les prix seront remis aux gagnants lors de la clôture de l'exposition photographique du PhotoClub "Objectifs09" à la salle de l'école buissonnière de Malléon.

ARTICLE 8 : COMPOSITION DU JURY

Il sera constitué : - du vote des visiteurs de l'exposition

- du bureau directeur de l'Association "Au Fil du Crieu"

- du Président du PhotoClub "Objectifs 09"

ARTICLE 9 : EXCLUSIONS

Les responsables du concours se réservent le droit de supprimer les photos à caractère pornographique, pédophile, raciste, discriminant ou de toute autre nature réprimée par les lois en vigueur. Le participant ne pourra pas contester la décision des organisateurs.

ARTICLE 10 : DROIT À L'IMAGE

Chaque participant déclare être l'auteur de la photo soumise. Il reconnaît également avoir obtenu préalablement les autorisations nécessaires à sa diffusion.

ARTICLE 11 : RESPONSABILITES

Les organisateurs ne pourront être tenus responsables de tout problème lié au déroulement du concours qu'il s'agisse d'une erreur humaine, informatique ou de quelque autre nature.

En cas de force majeure l'Association "Au Fil du Crieu" se réserve le droit de modifier le présent règlement, de reporter ou d'annuler le concours. Sa responsabilité ne saurait être engagée du fait de ces modifications.

ARTICLE 12 : OBLIGATIONS

La participation à ce concours implique l'acceptation du présent règlement par les concurrents.

Son non respect entraînera l'annulation de la candidature

Toute contestation relative à l'interprétation et à l'application du présent règlement sera étudiée par les organisateurs, souverains dans leur décision, dans l'esprit qui a prévalu à la conception du concours.